



Monsieur Arnaud MONTEBOURG
Ministre du Redressement Productif
139 rue de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12

Aix en Provence, le 11 juillet 2013

Objet : Redressement judiciaire de l'entreprise LFoundry de Rousset
Réf : 130711-001 JDC/POS

Monsieur le Ministre,

Ce mercredi 10 juillet 2013, nous avons reçu une délégation du personnel de l'entreprise LFoundry, implantée sur le site de Rousset (Bouches-du-Rhône), spécialisée dans les technologies liées aux semi-conducteurs et la fabrication de tranches de silicium. Cet établissement a été placé, depuis le 27 juin dernier, en situation de redressement judiciaire.

Depuis sa cession, en 2010, par le groupe américain Atmel à l'allemand LFoundry, l'unité de Rousset rencontre de lourdes difficultés financières, industrielles et de gouvernance. Elle accuse une dette de près de 20M€ et s'est placée dans une situation de très forte dépendance vis à vis d'Atmel, dont les commandes représentent jusqu'à 70% de son chiffre d'affaires. Or la décision récente de l'entreprise américaine de réduire ses demandes contractuelles en volume de deux tiers, puis de les stopper en annulant celles en cours, a logiquement précipité LFoundry dans le dépôt de bilan.

Nous sommes très inquiets de cette situation, qui menace près de 700 emplois et fragilise considérablement l'état de la filière micro-électronique installée sur la commune de Rousset. Alors que ce secteur suit un sentier de croissance relativement consolidé, autour de fleurons comme St-Microelectronics ou de start-up émergentes, la crise traversée par LFoundry vient précariser ce tissu industriel stratégique pour la compétitivité internationale de notre pays.

Aussi, après nous être également entretenus avec l'administrateur judiciaire marseillais en charge partagée du dossier, nous souhaitons vous alerter sur la nécessité d'une mobilisation vigoureuse des pouvoirs publics afin d'établir les conditions d'une sortie de crise.

A court terme, la survie du groupe exige le soutien financier et la prolongation des commandes d'Atmel envers LFoundry, à un niveau suffisant d'au moins un millier de plaques par semaine. Nous demandons ainsi au Ministère de prendre l'initiative de rouvrir les discussions entre les deux entreprises, afin de crédibiliser cette solution. Il conviendrait également que l'Etat organise dans les plus brefs délais le traitement de l'ensemble des remboursements des sommes dues à l'entreprise, telles que celles engagées au titre du crédit impôt recherche.

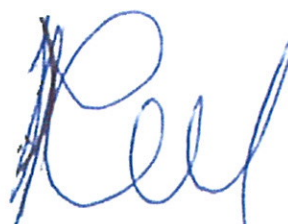
Dans un deuxième temps, la pérennité de l'entreprise est indissociable de la redéfinition de son projet industriel. Sa carence actuelle en capacité de pilotage stratégique empêche LFoundry de mener à bien de nouveaux projets d'avenir susceptibles de renforcer sa position économique. C'est pourquoi nous estimons que l'Etat pourrait organiser une table ronde destinée à rassembler l'ensemble des repreneurs potentiels, en les assurant de sa ferme volonté à mobiliser ses dispositifs de soutien en faveur d'un nouveau projet industriel porté par l'entreprise. Les Administrateurs en charge de ce dossier ont d'ores et déjà initié un appel d'offres international pour rechercher des repreneurs.

La liquidation de LFoundry constituerait un préjudice majeur, tant pour les salariés et le territoire du pays d'Aix, que pour la santé d'une filière très innovante, résolument orientée vers les enjeux économiques de demain. C'est pourquoi nous sommes fermement déterminés à nous engager, aux côtés de l'Etat et des salariés, pour la survie du site, et comptons sur votre soutien.

En vous remerciant par avance pour la considération avec laquelle vous examinerez ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos plus respectueuses salutations.



Jean-David CIOT
Député des Bouches-du-Rhône
Maire du Puy Ste Réparate



Jean-Louis CANAL
Conseiller régional
Maire de Rousset